

depuis la dernière séance de l'Association de Joliette, la question du curriculum des études médicales a été reconsidérée à nouveau par la Législature, et qu'alors, M. Gauthier, député de l'Assomption a voté en faveur de notre projet de loi. Au nom de l'Association nous lui offrons des félicitations et des remerciements.

A. L.

A PROPOS D'UNE COMMUNICATION DU DR LAURENDEAU.

Dans une correspondance publiée le 23 février 1907 dans le *Journal de Médecine et de Chirurgie* de Montréal, le Dr A. Laurendeau, de St-Gabriel de Brandon, met en cause deux professeurs de la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal en les désignant comme atteints : l'un, d'attendrissement sénile, et l'autre, de ramollissement cérébral. Les symptômes graves, énumérés ci-dessus, se seraient manifestés, paraît-il, au cours d'examens pour le doctorat en médecine en juin dernier.

Nous n'avons pas mission de défendre la Faculté, et encore moins les professeurs qui en font partie, mais l'attaque inconsidérée de notre confrère nous engage à sortir de notre réserve habituelle pour protester contre un genre de polémique qui est de fort mauvais goût.

Tous les jurys d'examens, dans le monde entier, se composent d'hommes à tempérament varié, qui exercent, chacun à leur manière, le rôle de juges. Les uns passent pour être d'une sévérité intransigeante, d'autres ont une réputation de bonté et de tolérance ; tous donnent au mot attendrissement une valeur et une signification plus ou moins élastique, selon le milieu où il est interprété. Sans aller bien loin, en se contentant de faire un examen dans le récent passé du Collège des Médecins et Chirurgiens de la province, on trouverait des exemples de comités entiers d'examens pris de la maladie de l'attendrissement, et accordant avec empressement le *dignus es intrare* à des élèves refusés, un mois auparavant, par la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal.